

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DAC 687 Demande de classement à la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France d'un tableau de Lubin Baugin, La Vierge à l'Enfant avec saint Jean-Baptiste et sainte Geneviève conservé à l'église Saint-François-Xavier (inventaire COA-FXA12/90).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de demander à la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France le classement de La Vierge à l'Enfant avec saint Jean-Baptiste et sainte Geneviève tableau conservé à l'église Saint-François-Xavier (inventaire COA-FXA12/90) ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement, en date du 21 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à demander à la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France le classement de La Vierge à l'Enfant avec saint Jean-Baptiste et sainte Geneviève tableau conservé à l'église Saint-François-Xavier.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO